## MAISON DE VILLAGE D'ARC-WATTRIPONT

## Convention d'occupation (mercredi après-midi)

En application des dispositions du règlement d'occupation de la Maison de Village d'ARC-WATTRIPONT approuvé par le Conseil Communal.

,	
<b>En date du :</b> de 13h00' à 18h00'	
Par madame/monsieur :	
Habitant à : (rue)	n°:
(Code postal)(Localité)	
Téléphone : Gsm :	
E-mail :	
Responsable pour : l'association / la société / la manife	estation privée (1)
Dénomination :	
Compte bancaire n°	(pour remboursement de la caution)
Pour y organiser :	
	Montant de la location : €
Nettoyage est fait par la Maison de Village (75 €)	€
Nettoyage est fait par vos soins 0 €	
Montant total à verser minimum 1 mo	ois avant la manifestation : €

Votre réservation ne sera validée qu'<u>après versement d'une caution de 50,00 €</u> (cinquante euros) <u>et remise du présent contrat ainsi que le règlement dument complétés et signés</u>. Celle-ci sera versée sur le compte n° BE54-7512-0464-6697 de l'« ASBL Maison de Village d'Arc-Wattripont» au plus tard 8 jours après la remise de ces documents. Merci de noter en communication « caution » et la « date de la manifestation ».

Cette somme sera restituée sur le compte mentionné plus haut, au plus tard quinze jours après la remise des clés, à condition qu'aucune dégradation n'ait été constatée et après paiement du nettoyage.

Le montant de la **location** sera également versé sur ce compte **au moins un mois** avant la manifestation. Merci de noter en communication « **location** » et la « **date de celle-ci** ».

En cas d'annulation de la réservation, la caution ne sera pas restituée.

(1) Biffer les mentions inutiles

Pour le local : salle de 70 personnes

Version du 30 septembre 2024

## **Remarques importantes**:

\*La salle dispose de chaises ainsi que de tables.

\*La remise des clés et l'état des lieux seront effectués, avant et après l'occupation, entre le locataire responsable et le gestionnaire de l'ASBL Maison de Village d'Arc-Wattripont..

\*La prise de possession des clés se fera à la Maison de Village, Place d'Arc, 1a le mardi ou le mercredi matin. Merci de prendre contact avec Evelyne Delroisse (0479/538.563).

\*Pour la remise en ordre, merci de veiller à placer les chaises par piles alternées de **13** et **12** chaises. C'est plus facile pour les compter.

\*Merci de prévoir vos essuies, votre produit vaisselle ainsi que des sacs poubelle de la commune de FRASNES-LEZ-ANVAING.

Toutes les boissons reprises dans la liste en annexe doivent être commandées et enlevées chez

## Leuze boissons - Drinks Delaunoit

Place de la Bascule

7910 Anvaing

Tél.: 069/646 779

Ouvert lundi/mardi de 09h00' à 12h00' (fermé l'après-midi)

Mercredi/jeudi/vendredi de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Des boissons spéciales, non reprises dans cette liste peuvent bien sûr être introduites dans la salle (vin, bières fortes, ...).

Cette clause permet aux locataires de bénéficier des tables et des chaises du brasseur. Merci de la respecter afin que l'ASBL puisse continuer à louer ses locaux et qu'un maximum de personnes puisse en profiter.

*Le locataire s'engage à faire respecter le règlement	d'occu	pation.	
Fait en 2 exemplaires en date du	à		h

Après la signature de ce document, aucune modification de date ne sera plus acceptée.

Le locataire, Pour le Comité de Gestion de l'ASBL,

Version du 30 septembre 2024